

Mutuelle Communale

*pour tous les habitants
d'Ambilly*



ACTION

Association loi 1901

Ambilly, un Pont entre Nous

Ma Commune Ma Santé

Afin de permettre l'accès aux soins pour tous, le CCAS de la Ville d'Ambilly vous propose une complémentaire santé communale, en partenariat avec l'association ACTIONM.

Qu'est-ce que le dispositif « Ma Commune Ma Santé » ?

Une solution santé mutualisée permettant de faire baisser significativement le coût de l'affiliation à une mutuelle, tout en bénéficiant d'un bon niveau de prestations.

Qui peut y accéder ?

Le dispositif s'adresse à tous les habitants d'Ambilly, que vous soyez salarié, travailleur indépendant, agent municipal, sans emploi, retraité ou étudiant.

Quels sont les avantages ?

- Accès à une assurance santé aux meilleurs conditions
- Tarifs collectifs et négociés
- 7 niveaux de garanties pour une couverture adaptée à vos besoins
- Services d'assistance et de téléconsultation
- Pas de sélection médicale

Les permanences ACTIONM auront lieu en Mairie les mardis :

- 11 mai de 9h à 12h
- 25 mai de 14h à 17h
- 8 juin de 9h à 12h
- 29 juin de 14h à 17h

Prenez rendez-vous !

CCAS d'Ambilly : 04 50 92 83 54

Association ACTIONM : 05 64 10 00 48

Chaque situation sera étudiée individuellement lors des permanences. L'association vous proposera un comparatif gratuit, sans engagement et vous accompagnera dans vos démarches.



ACTIONM

Association loi 1901

